La charte AGRICULTURE ET URBANISME

Avant propos -

évolution de la démographie et des modes de vie s'accompagne d'une extension urbaine et d'un développement des infrastructures fortement consommateurs de terres agricoles. La pression foncière affecte l'espace périurbain mais tend à s'étendre à la quasi-totalité du territoire.

Or, l'agriculture doit à la fois produire plus et produire mieux dans un souci de recherche de qualité de l'alimentation et de préservation de l'environnement.

Il convient alors de s'inscrire dans un aménagement et une gestion durables des territoires et d'éviter le gaspillage du foncier agricole résultant d'un développement urbain mal maîtrisé.

Cette charte a vocation à inspirer les collectivités qui souhaitent s'engager dans l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

Des démarches partenariales ont été engagées entre les acteurs du monde agricole et les autres acteurs du territoire. Elles conduisent à récapituler des principes, des engagements et des axes de travail unanimement partagés et affichés. Elles ont aussi permis de montrer la volonté de chacun de poursuivre le travail sur des sujets d'intérêt commun.

Cette charte « agriculture et urbanisme » permet donc une recherche de consensus. Elle traduit l'adhésion de l'ensemble des partenaires à des principes partagés.

Pour répondre aux enjeux de préservation de l'espace et de l'activité agricoles tout en satisfaisant les besoins de développement économique et résidentiel du département, les signataires se sont donc engagés dans l'élaboration et la diffusion de cet outil pédagogique dont la vocation est de présenter les préconisations indispensables en terme d'aménagement économe de l'espace en Mayenne.

■ Signataires et partenaires ■

M. Jean ARTHUIS

Le Président du Conseil général de la Mayenne M. Norbert BOUVET

Le Président de l'Association des Maires, adjoints et présidents de communautés de la Mayenne M. Claude CHARON

Le Président de la Chambre d'agriculture de la Mayenne M. Ério PILLOTON

Le Préfet de la Mayenne

